

M. STARR: Même avec une centaine de demandes pour remplir 17 postes, il va vous falloir jusqu'à la fin de mars avant que vous puissiez adresser du personnel à l'auditeur général?

M. MACNEILL: Avec ce procédé, oui; mais si l'auditeur général a quelques personnes à nous proposer, on pourrait aller beaucoup plus vite. S'il peut prévoir quelques-uns de ses besoins et s'il effectue lui-même certaines vérifications sur les employés futurs, nous serions parfaitement disposés à les convoquer le jour suivant.

M. STARR: Peut-il vérifier la garantie présentée par le futur personnel, question qui prend deux mois?

M. MACNEILL: Non.

M. STARR: Non. Le même problème se pose donc toujours.

M. VALADE: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'estime que nous embarrasons beaucoup les deux parties qui peuvent étudier ce problème entre elles. Mais si nous continuons à soulever ou à aborder les différents angles de la question aujourd'hui, nous pouvons les embarrasser d'un tas d'autres problèmes. Je me demande, étant donné ce qu'on a déjà décidé, si nous ne pourrions pas laisser ces messieurs se réunir et, plus tard, si les deux parties ou le Comité le désire, nous pourrions reprendre ici l'examen de la question. J'estime que discuter des détails maintenant ne peut que différer la solution.

Le PRÉSIDENT: J'allais dire que le Comité a fait du bon travail au sujet de cette affaire; mais, avant que nous réussissions à embrouiller le courant marqué de compréhension qui semble se manifester ce matin, le Comité pourrait envisager, sous réserve des questions que quiconque pourrait encore avoir à poser, de laisser M. Henderson et M. MacNeill se réunir dans un temps déterminé, après quoi ils pourraient revenir devant le Comité pour nous dire s'ils ont réussi à se mettre d'accord; nous pourrions alors poursuivre notre étude. Je crois, monsieur Valade, que votre objection est excellente, même si elle n'est pas nécessairement un rappel au Règlement, et je suis heureux que vous l'ayiez soulevée.

M. RICHARD: J'allais le dire. Il est inutile que nous continuions à questionner ces messieurs à l'heure actuelle; mais j'aimerais beaucoup que, dans le proche avenir, nous ayons un autre rapport qui nous indiquerait s'ils peuvent ou non atteindre à un certain genre d'entente. Peut-être pourrions-nous alors décider qu'il n'est pas nécessaire de les questionner davantage pour régler la question. Mais s'ils ne peuvent s'entendre, nous devrions le savoir assez vite.

M. LESSARD (*Saint-Henri*): Je crois comprendre que M. Valade aimerait modifier la loi de façon à confier plus de pouvoirs à M. Henderson. Mais je ne suis pas du tout d'accord. J'estime qu'on créerait là un dangereux précédent pour l'avenir, car si nous le faisons pour une personne, nous devons le faire pour tous les services. J'estime que nous créerions là une situation très ennuyeuse. M. Henderson et M. MacNeill devraient être capables de se réunir et de régler cette question entre eux.

M. HENDERSON: Ainsi que vous le savez, je suis à l'emploi du Parlement. D'autres employés du Parlement tels que le bibliothécaire, l'Orateur, et le reste, ont le droit de recruter leur propre personnel. Je suis le seul fonctionnaire du Parlement qui ne soit pas investi de ce droit. Je ne suis pas un fonctionnaire fédéral.

M. MACNEILL: Je suis aussi employé du Parlement et je rends compte au Parlement.